

DEMANDE DE FINANCEMENT 2025

Présentée au
FONDS INNOVATION PÉDAGOGIQUE VÉTÉRINAIRE
Faculté de médecine vétérinaire
Université de Montréal

UTILISER CE FORMULAIRE POUR LA DEMANDE ORIGINALE SEULEMENT

VEUILLEZ NOTER QUE LE RESPONSABLE DOIT FAIRE PARVENIR LA DEMANDE **EN FRANÇAIS** PAR COURRIEL **AVANT LE 31 mars 2025**, à **Maggy Coderre**, maggy.coderre@umontreal.ca.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES DIRECTIVES CONCERNANT LES DEMANDES DE FINANCEMENT.

NOUVELLE DEMANDE

RENOUVELLEMENT

1. SOMMAIRE DU PROJET PROPOSÉ

TITRE :

Date de début du projet :

Date prévue de fin du projet :

Nom du responsable principal et des coresponsables :

Innovation pédagogique ou activité ciblée :

Cycle d'études ciblé

Somme totale demandée :

2. PROJET

(Joindre un maximum de 3 pages avec le formulaire)

POLICE DE CARACTÈRE : CALIBRI 12

INTERLIGNE : 1,5

Décrire votre projet sous les en-têtes suivants :

- (i) Présentation du projet (250 mots)

Inclure une mise en situation ainsi que la justification de l'importance ou de la signification de l'innovation pédagogique proposée.

Objectifs :

(ii) Détail du projet (3 pages au total)

Mérite du projet en lien;

Contribution à l'amélioration de la formation des étudiants;

Qualités innovantes du projet;

(iii) Impact futur du projet et plan d'implantation (250 mots)

Expliquer comment l'innovation va être implantée et l'échéancier. Expliquer comment cette implantation va pouvoir être pérenne.

3. ÉCHÉANCIER

4. BUDGET

Matériel, fournitures et services:

Fournir une liste des articles et services requis pour réaliser le projet, incluant la quantité et une estimation des coûts.

Support technique :

La rémunération de personnel d'aide technique, étudiants d'été ou étudiants gradués peut être admissible.

Équipement :

L'achat d'équipement indispensable à la réalisation du projet pourrait être considéré ainsi que les frais d'utilisation ou de location d'un équipement. L'achat de logiciel ou matériel informatique et audiovisuel seront considérés.

Frais de déplacement :

Les frais encourus localement pour la réalisation du projet sont admissibles. Les frais liés à la participation à un congrès ou une activité de formation sont éligibles dans cette portion du budget ou toutes autres activités de formation interne ou externe.

Autres :

Ex. Tous les autres coûts justifiés pour la réalisation du projet seront admissibles, tels que des frais de publication, location de salles, frais de présentation.

MONTANT TOTAL :